



Date de dépôt : 13 décembre 2023

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Daniel Sormanni : Pourquoi
démanteler les parkings P+R sur sol genevois ?

En date du 17 novembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Des concitoyens nous ont rapporté que le parking P+R situé sur la commune de Vernier à la route du Nant-d'Avril jouxtant la gare CFF de Meyrin semble avoir été mis à la disposition de l'entreprise Orllati qui y stationne désormais les véhicules de ses employés ainsi que des containers de chantier. A présent, il ne reste plus que quelques places en zone bleue aux alentours.

Alors que ce parking était fort apprécié par les riverains et les usagers de la gare de Meyrin, qui pouvaient y laisser leur véhicule avant de rejoindre Cornavin en moins de 10 minutes, nous ne comprenons pas la disparition de ce P+R idéalement situé et équipé. Plus encore à l'heure où le Grand Conseil vote des crédits à l'aveugle pour construire des parkings de l'autre côté de nos frontières.

Après une manœuvre à peu près similaire ayant entraîné la disparition du P+R du CERN situé à proximité et qui a laissé place à un nouveau bâtiment inauguré en grande pompe récemment, cela suscite quelques interrogations sur ces pratiques menées par les autorités du canton.

Aussi, nous remercions par avance le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- A quel titre les terrains sur lesquels sont implantés les parkings P+R sur sol genevois sont-ils ainsi démantelés et bradés au profit de tiers ?*
- Quelle est la nature exacte des contrats de cession ou d'exploitation des terrains sur lesquels étaient implantés les P+R du CERN et de la gare CFF de Meyrin ?*
- Est-il prévu à terme de remplacer progressivement les parkings P+R sur sol genevois par des immeubles ou des parkings privés d'entreprises ?*
- Quelle est l'ambition poursuivie au travers du démantèlement des infrastructures de stationnement implantées aux abords des gares situées en périphérie du centre-ville ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'implantation de P+R s'opère de différentes manières, parfois en tirant parti d'opportunités foncières, parfois temporaires, sans avoir besoin d'acquérir les parcelles en question.

Pour le P+R de la gare CFF de Meyrin (20 abonnés), la convention de mise à disposition à titre précaire et provisoire du P+R Gare de Meyrin a été résiliée début 2023 par le nouveau propriétaire de la parcelle, la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), dans le cadre du développement de la future zone de d'activités mixtes de Meyrin-Satigny.

La convention du P+R CERN a été résiliée par le CERN dans le contexte du développement du Portail de la science, sur une parcelle dont elle bénéficie d'un droit de superficie.

Sur l'évolution à moyen terme, il n'est pas prévu de remplacer les parkings P+R existants par des immeubles ou des parkings privés d'entreprises. De cas en cas, des opportunités peuvent survenir, avec des parkings mutualisés entre plusieurs opérations. Les options privilégiées sont celles qui développent des places P+R dans de nouvelles opérations (par exemple le P+R Trèfle-Blanc en lien avec la nouvelle patinoire). Suivant les cas, des réaffectations de parkings P+R à d'autres fonctions sont potentiellement envisageables, comme par exemple pour le P+R Moillesulaz, qui ne se situe plus au terminus des lignes de tramway depuis leur extension vers Annemasse. Ce parking pourrait alors servir de parkings pour les habitants de Thônex ou servir à la compensation de stationnement pour les rues de cette commune.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS